

<http://college-francois-villon.scola.ac-paris.fr/?L-Allocation-de-rentree-scolaire-ARS.html>



# L'Allocation de rentrée scolaire (ARS)

- Collège - Intendance - Service Bourses et Aides -



Date de mise en ligne : mardi 9 octobre 2018

---

Copyright © Collège François Villon - Tous droits réservés

---

## L'Allocation de rentrée scolaire (ARS)

---

Pour la rentrée 2018, le montant de l'allocation de rentrée scolaire est de **388,02 Euros** par enfant de 11 à 14 ans.

Vos ressources de l'année 2016 ne doivent pas dépasser :

- 24 453 Euros pour un enfant,
- 30 096 Euros pour deux enfants,
- 35 739 Euros pour trois enfants,
- 5 643 Euros par enfant supplémentaire.

L'allocation de rentrée scolaire est versée directement par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Pour en exprimer la demande, vous devez directement prendre contact auprès de la CAF ou de la MSA :

### **Site de la CAF**

<http://www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/enfance-et-jeunesse/l-allocation-de-rentree-scolaire-ars?active=tab1>

Ou par téléphone 0 810 25 75 10 (0,06ct d'Euros plus prix d'un appel)  
du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00.

### **Site de la MSA**

<http://www.msa.fr/lfr/web/msa/famille/allocation-rentree-scolaire>

ou par téléphone 01 30 63 88 80 et/ou courriel [contact.particulier@msa75.msa.fr](mailto:contact.particulier@msa75.msa.fr)